

Info CCIP

Conseil canadien de l'information sur la performance

Projet de règlement de la SEC sur l'utilisation obligatoire de données interactives afin d'améliorer l'information financière

Le 30 mai 2008, la Securities and Exchange Commission (SEC) a publié pour commentaires un projet de règlement intitulé *Interactive Data to Improve Financial Reporting* (communiqué n° 33-8924).

Environ 500 sociétés canadiennes seront touchées par le nouveau règlement au cours des trois prochaines années (voir l'Annexe 1). La majorité d'entre elles seront tenues de présenter également leur information financière sous forme de données interactives, en XBRL (*eXtensible Business Reporting Language*), au moment où elles appliqueront pour la première fois les Normes internationales d'information financière (IFRS).

Le projet de règlement exige de la plupart des sociétés inscrites auprès de la SEC qu'elles fournissent des données interactives en format XBRL en annexe à leurs déclarations d'enregistrement, rapports trimestriels et rapports annuels. Ces informations supplémentaires comprendront :

Annexes proposées	Exigences proposées en matière de données interactives
États financiers	Étiquetage de chacun des postes.
Notes complémentaires	Première année : étiquetage de chaque note complémentaire comme un bloc de texte. Années suivantes : étiquetage de chacun des éléments des notes complémentaires.
Tableaux complémentaires	Première année : étiquetage de chaque tableau complémentaire comme un bloc de texte. Années suivantes : étiquetage de chacun des éléments des tableaux.

Les membres de la SEC se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la proposition officielle du règlement. La promulgation de celui-ci est par conséquent quasi-assurée. La SEC propose que son entrée en vigueur se fasse progressivement sur trois ans.

Catégories de sociétés inscrites	Entrée en vigueur
Sociétés inscrites qui appliquent les PCGR américains et dont le flottant dépasse les 5 milliards de dollars à l'échelle mondiale.	Périodes se terminant le 15 décembre 2008 ou après.
Autres grandes sociétés inscrites visées par les règles de dépôt accéléré (<i>large accelerated filers</i> ¹) qui appliquent les PCGR américains.	Périodes se terminant le 15 décembre 2009 ou après.
La majorité des autres sociétés inscrites, dont toutes celles qui appliquent les PCGR américains et les émetteurs privés étrangers qui appliquent les IFRS.	Périodes se terminant le 15 décembre 2010 ou après.

Les sociétés inscrites auprès de la SEC pourraient être tenues de faire leur dépôt initial en XBRL pour une période annuelle ou intermédiaire. Par exemple, dans le cas d'une entreprise faisant partie de la première catégorie de sociétés inscrites et dont l'exercice se termine le 30 septembre, le nouveau règlement s'appliquerait pour la première fois au formulaire 10-K déposé le 31 décembre 2008.

Les données interactives devront être fournies à la SEC et publiées sur le site Web de la société inscrite le même jour que se fera le dépôt des documents en format électronique traditionnel par l'intermédiaire du système EDGAR (*Electronic Data Gathering, Analysis, and Retrieval*). Toutefois, la SEC se propose d'accorder un délai de grâce de 30 jours aux fins du dépôt initial des données interactives. Les sociétés inscrites bénéficieraient d'un nouveau délai de grâce de 30 jours lors de leur deuxième année d'application du règlement, au moment où elles seront pour la première fois tenues d'étiqueter chacun des éléments des notes et tableaux complémentaires.

Les données interactives seront considérées comme «fournies» (*furnished*) aux fins de la détermination de la responsabilité selon les lois américaines sur les valeurs mobilières (*Securities and Exchange acts*), et elles ne seront pas visées par les exigences relatives à l'attestation des dirigeants qui sont prévues par l'*Exchange Act*, du fait qu'elles ne seront pas intégrées par renvoi à la déclaration d'enregistrement, à la circulaire de sollicitation de procurations ou à tout autre rapport.

Les trois annexes qui suivent contiennent des renseignements supplémentaires qui aideront les chefs des finances à mieux comprendre les incidences du projet de règlement et de XBRL.

Annexe 1 – Calendrier d'application pour les sociétés canadiennes

Annexe 2 – Quelques questions

Annexe 3 – Documents de référence sur XBRL suggérés

Annexe 1 – Calendrier d'application pour les sociétés canadiennes

La SEC a publié la liste des sociétés étrangères inscrites au 31 décembre 2007³. Il s'agit de la liste la plus actuelle disponible à ce jour.

Selon le résumé de la liste, au 31 décembre 2007, 451 entreprises constituées en société au Canada étaient inscrites et déposaient leurs documents auprès de la SEC.

Le nombre estimatif d'entreprises canadiennes qui devront se conformer aux exigences du règlement proposé, pour chaque catégorie de sociétés inscrites, est fondé sur une liste regroupant les sociétés selon le pays où elles ont été constituées.

Catégories de sociétés inscrites	Nombre approximatif de sociétés canadiennes qui devront se conformer au règlement	Date d'entrée en vigueur
Sociétés inscrites qui appliquent les PCGR américains et dont le flottant dépasse les 5 milliards de dollars à l'échelle mondiale.	6	Périodes se terminant le 15 décembre 2008 ou après.
Autres grandes sociétés inscrites visées par les règles de dépôt accéléré (<i>large accelerated filers</i> ⁴) qui appliquent les PCGR américains.	11	Périodes se terminant le 15 décembre 2009 ou après.
La majorité des autres sociétés inscrites, dont toutes celles qui appliquent les PCGR américains et les émetteurs privés étrangers qui appliquent les IFRS.	434	Périodes se terminant le 15 décembre 2010 ou après. (Sociétés inscrites appliquant les PCGR américains.) Périodes se terminant le 31 décembre 2011 ou après. (Sociétés canadiennes inscrites qui adopteront les IFRS en 2011.)

Le nombre d'entreprises canadiennes faisant partie de la troisième catégorie de sociétés inscrites a été estimé en partant de l'hypothèse que le projet de règlement s'appliquerait aux sociétés canadiennes inscrites qui établissent leurs états financiers selon les PCGR américains et se servent du formulaire 40-F pour les déposer auprès de la SEC. La SEC n'a pas encore pris de décision sur cette question.

Annexe 2 – Quelques questions

La présente annexe comprend des suggestions de questions que les chefs des finances peuvent poser en vue de mieux comprendre les enjeux liés à la mise en œuvre de XBRL. Les questions ne constituent pas une liste de contrôle exhaustive; elles visent plutôt à fournir un éclairage, à stimuler la discussion et à favoriser la compréhension de ce sujet important. Le lecteur doit s'en remettre à sa propre expérience et à son jugement.

A. Questions relatives au projet de règlement et à son adoption :

1. Avons-nous examiné le projet de règlement de la SEC visant l'utilisation obligatoire de données interactives afin d'améliorer l'information financière?
2. Quand serons-nous tenus de nous conformer aux exigences du règlement en projet?
3. Devrions-nous adopter XBRL avant cette date, en participant au programme facultatif de dépôt en XBRL de la SEC ou à celui des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM)?

B. Questions relatives à la mise en œuvre de XBRL :

1. Comment allons-nous satisfaire aux exigences de communication d'informations en format XBRL?
2. La mise en œuvre de XBRL sera-t-elle assurée à l'interne (avec ou sans l'aide de consultants) ou confiée à des agents de dépôt?
3. Quelle sera l'incidence de la mise en œuvre de XBRL sur nos processus de fonctionnement et d'information actuels?
4. Comment assurerons-nous l'uniformité des informations communiquées dans les documents déposés en XBRL et les documents déposés dans le format actuel?
5. Quels processus de contrôle de la qualité doivent être mis en place pour assurer l'exactitude et la fiabilité des informations fournies en format XBRL?
6. Les informations fournies en format XBRL seront-elles vérifiées ou examinées par des vérificateurs externes?
7. Dans quelle mesure la taxonomie des PCGR américains propre à notre secteur d'activité, ou la taxonomie des IFRS, est-elle adaptée à nos caractéristiques financières et terminologiques.

C. Questions relatives au rapport coûts-avantages de XBRL :

1. Quels sont les avantages, les risques et les coûts liés à la mise en œuvre de XBRL?
2. Comment pouvons-nous atténuer les risques liés à la mise en œuvre de XBRL et tirer parti de ce format de façon à en maximiser les avantages?
3. Quelles entreprises utilisent déjà XBRL et quels avantages en tirent-elles? Quelles leçons pouvons-nous tirer de leur expérience?

Les lecteurs sont instamment invités à continuer de suivre l'évolution du projet de règlement. L'adoption d'une approche proactive concernant la mise en œuvre de XBRL pour la communication d'informations pourra atténuer les difficultés liées au processus de conformité.

Annexe 3 – Documents de référence sur XBRL suggérés

La présente liste propose quelques documents de référence sur XBRL qui aideront les chefs des finances à mieux comprendre le projet de règlement de la SEC ainsi que XBRL.

1. *Données interactives—Intégrer XBRL aux systèmes d'information comptable*, L'Institut Canadien des Comptables Agréés.
2. *La télédéclaration et l'information en ligne : incidences des nouvelles technologies*, L'Institut Canadien des Comptables Agréés.
3. *Incidences du langage XBRL sur la vérification et le contrôle*, L'Institut Canadien des Comptables Agréés.
http://www.icca.ca/multimedia/Download_Library/Standards/Studies/French/CICA-XBRL-0502-f2.pdf
4. Site Web du XBRL-XARL Research Program – Centre For Information System Assurance de l'Université de Waterloo.
<http://accounting.uwaterloo.ca/uwcisa/xbrl-xarl.htm>
5. Projet de règlement *Interactive Data to Improve Financial Reporting* (communiqué n° 33-8924), Securities and Exchange Commission.
<http://www.sec.gov/rules/proposed/2008/33-8924.pdf>
6. *Spotlight on Tagged Data and XBRL Initiatives for EDGAR Filings*, Securities and Exchange Commission.
<http://www.sec.gov/spotlight/xbrl.shtml>
7. *SEC Proposes New Way for Investors to Get Financial Information on Companies* (communiqué de presse n° 2008-85, le 14 mai 2008), Securities and Exchange Commission.
<http://www.sec.gov/news/press/2008/2008-85.htm>
8. *Hot Topic: XBRL—A New Era in the Delivery of Financial Information?*, Ernst & Young.
[http://www.ey.com/Global/assets.nsf/US/AABS_Assurance_SEC_XBRL_March2008/\\$file/HT_XBRL_3-7-08.pdf](http://www.ey.com/Global/assets.nsf/US/AABS_Assurance_SEC_XBRL_March2008/$file/HT_XBRL_3-7-08.pdf)
9. *Hot Topic: SEC Announces Completion of XBRL Taxonomy*, Ernst & Young.
[http://www.ey.com/Global/assets.nsf/US/AABS_Assurance_SEC_XBRL_Sept2007/\\$file/HotTopicXBRL_Taxonomy_Sept2007.pdf](http://www.ey.com/Global/assets.nsf/US/AABS_Assurance_SEC_XBRL_Sept2007/$file/HotTopicXBRL_Taxonomy_Sept2007.pdf)
10. Site Web de XBRL Canada.
<http://www.xbrl.ca/f/>
11. Site Web de XBRL US.
<http://www.xbrl.us>
12. Site Web de XBRL International.
<http://www.xbrl.org>

1 *Émetteur assujéti aux termes de l'Exchange Act, dont les actions avec et sans droit de vote, en circulation à l'échelle mondiale, non détenues par des sociétés affiliées ont une valeur marchande totale de 700 millions de dollars ou plus.*

2 *L'information «fournie» (furnished) n'engage pas la responsabilité de la société inscrite, du fait qu'elle ne devient pas partie intégrante de l'information communiquée par la société et qu'elle n'est pas intégrée par renvoi à la déclaration d'enregistrement, à la circulaire de sollicitation de procurations ou à tout autre rapport.*

3 <http://www.sec.gov/divisions/corpfin/internatl/companies.shtml>

4 *Émetteur assujéti aux termes de l'Exchange Act, dont les actions avec et sans droit de vote, en circulation à l'échelle mondiale, non détenues par des sociétés affiliées ont une valeur marchande totale de 700 millions de dollars ou plus.*

Info CCIP est également disponible à www.icca.ca/ccip.

Si vous avez des commentaires ou des suggestions, veuillez les adresser à :

John Tang, CA, MAcc
Directeur de projets
Monographies
L'Institut Canadien des Comptables Agréés
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario)
M5V 3H2

Courriel : john.tang@cica.ca
Téléphone : 416-204-3479

Info CCIP est un bulletin ne faisant pas autorité qui a été préparé par les permanents du Conseil canadien de l'information sur la performance de l'ICCA. Le Conseil n'a ni adopté, ni sanctionné, ni approuvé ou désapprouvé, ni influencé de quelque autre façon le contenu du présent bulletin.